

Le Bulletin municipal

Janvier Février Mars Avril 2024



Saint Brieuc
de Mauron



Vos Numéros Utiles Proches de chez vous

ORDURES MENAGERES

SMICTOM 02 99 09 57 26

SANTE

Cabinet infirmiers libéraux 02 97 22 78 00

Centre de soins infirmiers 02 97 22 62 51

Cabinet médical 02 97 22 60 60

Chirurgien-dentiste 02 97 22 68 06

Kinésithérapeutes :

Mme BEKERE 06 48 42 88 67

Mme LEBON 02 97 22 92 63

Mme FREREBEAU 02 97 22 92 63

M. GRUEL 02 97 22 92 63

M. GUIMARD 06 23 36 95 20

Ostéopathe 06 66 25 57 80

Pédicures :

Mme FERRE 02 97 22 41 20

Mme MASSON 09 73 01 96 66

Pharmacie 02 22 16 61 81

Maisons Sport Santé 06 33 60 14 60

SECURITE

Gendarmerie 02 97 74 06 14

SERVICE A LA PERSONNE

A.D.M.R. 02 97 22 65 96

E.A.E.M. – Espace Autonomie 02 30 06 05 60

SERVICES CULTURELS

Espace Public Numérique 02 97 22 99 38

06 45 81 86 93

Médiathèque 02 97 73 57 99

SERVICES JEUNESSE

Centre de Loisirs 02 97 22 99 39

Crèche 02 97 73 49 24

R.I.P.A.M.E 02 97 22 99 44

SERVICES PUBLICS

Trésor Public Pontivy 02 97 25 98 23

SOCIAL

Assistantes Sociales :

MAURON 02 97 69 54 01

PLOËRMEL 02 97 73 22 00

Banque Alimentaire 02 97 22 60 24

Restos du Coeur 02 97 22 95 26

Association l'Elfe 06 42 77 43 42

TAXIS ET AMBULANCES

Ambulances Pichonnet 02 97 22 72 01

Ambulances Triskell 02 97 22 69 49

Taxis SKAL 06 20 90 34 40

VETERINAIRE

Cabinet Vétérinaire 02 97 22 63 24

Bureau de Poste de Mauron

Les nouveaux horaires

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi

10h30 – 12h / 13h45 – 16h

Jeudi 13h45 – 16h / Vendredi 9h – 12h

- Horaires et services de la Mairie

La secrétaire de Mairie : Madame Valérie Le

Garrec assure une permanence à la mairie du

lundi au jeudi soir. 8H-12H30 et 13H-16H (fermé au public le mardi après-midi)

Tél. : 02 97 22 60 75

ETAT-CIVIL

NAISSANCES :

Le 15/04/2023 à PLOERMEL

Enfant Khalissy CHOMMAUD de Dimitri CHOMMAUD et de Réjane MOREL domiciliés à SBDM

Le 16/09/2023 à PLOERMEL

Enfant Lya PIVAUT de Stéphane PIVAUT et de Audrey HILLION domiciliés à SBDM

BAPTEME CIVIL :

Le 26/08/2023 à SBDM

Enfant Abby ALLAIN LEROUX de Chris ALLAIN et de Océane LEROUX domiciliés à SBDM

MARIAGES :

Le 17/06/2022 à SBDM

Entre Eric COCHÉ et Christine RIGOURD

Le 4/11/2023 à FLERS

Entre Laurent VALLÉE et Olivia BOURDIEC

À la suite d'un PACS à SBDM le 25/09/2021

DECES :

Yvonne MORIN née à SBDM, le 14/01/2023 à MÉNÉAC

Hélène PÉROT née à SBDM, le 29/01/2023 à NOYAL PONTIVY

André CADIER né à SBDM, le 28/02/2023 à REDON

Le 1er/03/2023 à SBDM

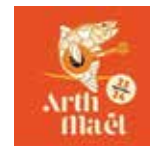
Sandra LECORDIER épouse DANET décédée à son domicile

Martine AUBIN née à NANTES Habitante à SBDM, le 5/05/2023 à VANNES

Roland HOREL décédé à son domicile, le 5/08/2023 à SBDM

Marie FORGEOUX née à SBDM, le 22/08/2023 à PLOERMEL

Arthmaël : saison culturelle
En Ligne : arthmael.bzh



Saison Culturelle de JANVIER A JUIN 2024 - à MAURON, St Léry

Tarif A : Plein tarif 10,50€ - Famille/Groupe 5€ (à partir de 2 personnes)

Tarif B : Plein tarif 14,50€ - Famille/Groupe 7€ (à partir de 2 personnes)

Tarif C : 21€

JANVIER - Salle MORONOË - Mauron

Mercredi 24 – 15H00 – **Les Graines Oubliées** – Conte, Ombres musicales – Dès 5 ans – Durée 45 min.

Spectacle suivi d'un goûter – Atelier initiation à l'Ombre -Plein – Tarif A

Samedi 27 – 20H30 – **Sandrine Sarroche** – Humour – Sketches, stand-up, chansons.

Durée 1h20 – Dès 12 ans – Tarif C

FEVRIER - Salle MORONOË - Mauron

Samedi 17 – 20H30 – **La Grande Roue** – Danse – Hommage joyeux, créatif et inspiré de la danse traditionnelle du Rond de St-Vincent - Durée 50 min Tout public. Tarif A

MARS - Salle MORONOË - Mauron

Samedi 2 – 11H - 15H – 17H30 – **DRIFT – A la dérive** – DRIFT propose à un équipage d'embarquer dans le vaisseau d'une astronaute (sous dôme) et l'accompagne dans un voyage vers le système exo-planétaire de l'étoile Trappist1E – Dès 7 ans – Durée 50 min. Tarif A

AVRIL - Salle MORONOË - Mauron

Samedi 6 – 20H30 - **Bruulu** – Musique – Six musiciennes et 5 musiciens professionnels investissent un nouveau champ d'expérimentations orchestrales modales. Tout public - Durée 1h – Tarif B

Mercredi 10 – 15H – **L'idole des petites houles** – Théâtre, Musique – 3 pêcheurs découvrent une bouteille à la mer relatant l'histoire d'un poisson rouge du nom d'Éric Tabarly... Durée 30 min. Dès 3 ans – Tarif A

Samedi 13 – 20H30 – **L'idole des houles** – Théâtre, Musique – La compagnie retrace l'histoire vraie d'Éric Tabarly... - Tout public dès 7 ans – Tarif A

Jeudi 18 – 20H30 – **Les Vents de Printemps** – Musique classique, Orchestre National de Bretagne – Tout public – Durée 1h50 – Tarif B

JUIN - Terrain de rugby - St Léry

Samedi 1er à 20H30 et **Dimanche 2** à 15H – **Reflets** par la Compagnie 3 X rien – Cirque sous chapiteau – Une facétie acrobatique où les disciplines de cirque sont revues et corrigées pour nous faire vivre une expérience de proximité... Tout public – Durée 1h – Tarif A

Mercredi 12 – 10H30 – **Ficelle, une odyssee tissée de petits bouts... - Marionnette - Un marionnettiste et un musicien accompagnent un petit être de fils, Ficelle, dans une odyssee où l'on joue à oser... Durée 35 min. Dès 3 ans – Tarif A**

Éditorial



Chers amis, habitants de Saint Brieuc de Mauron,

Le bulletin de fin d'année, plus dense et plus complet que les « 4 pages » trimestriels, rassemble tous les événements qui ont marqué l'année 2023.

Nous avons commencé cette année en réfléchissant ensemble sur l'avenir et le fonctionnement de notre commerce et de nos gîtes. Ce fut un moment de concertation et d'échanges. Un nouvel appel à projet a été élaboré et rendu public. Depuis le 6 septembre Virginie et Ludovic gèrent l'ensemble et la clientèle est satisfaite. Bon courage et bonne chance à eux.

Les associations ont commencé très tôt à se réunir pour construire les festivités de réouverture de l'église. Le résultat a été à la hauteur de nos espérances : illuminations, chants et chorales et retrouvailles des familles. Ce fut un grand moment qui marquera l'histoire de la commune comme un écho aux festivités du centenaire de l'église en 1993. Merci aux organisateurs et aux bénévoles et merci aux nombreux donateurs qui ont apporté leur soutien financier à la rénovation de l'église.

Car enfin les cloches sonnent et rythment nos journées, annoncent les cérémonies. L'église a repris sa place au milieu du village. Mais c'est un chantier qui n'en finit pas de ne pas finir. Si le peintre a enfin trouvé un moment pour terminer son travail dans la chaufferie, le revêtement de sol n'est pas encore posé. Il reste également en suspens le difficile dossier des chemins de croix et de l'autel endommagés pendant les travaux. Une présentation complète

du budget pourra être faite prochainement mais nous ne disposons pas de tous les éléments pour le faire aujourd'hui. En 2024 nous procéderons à la restauration de la partie sud des joints extérieurs afin de protéger les murs intérieurs. Ce dernier dossier ne fait pas partie du sinistre.

Les halles sont maintenant installées près de la salle socioculturelle. On peut admirer ce qui était la charpente initiale de l'église. C'est un symbole fort de notre commune très apprécié par les visiteurs. De nombreuses manifestations et animations y trouveront leur place.

Vous trouverez dans ce bulletin les informations sur les budgets de la halle et des ralentisseurs de la route d'Evriguet et Gaël .

Les ralentisseurs, projet déjà ancien, ont été installés pour rendre plus apaisée la circulation sur cette route et diminuer le danger pour les piétons et riverains. Ce sont des équipements qui participent à la qualité de vie dans notre commune.

Le prochain projet est la rénovation de l'école, bâtiment public, dans le sens du confort de travail et de l'économie d'énergie. Une étude est en cours financée par la Banque des territoires.

Grâce aux associations la vie de la commune est animée. Merci encore aux bénévoles nombreux qui s'investissent. S'engager dans une association, participer aux journées de bénévolat, c'est un bon moyen de rencontrer les voisins, de partager de bons moments, de se connaître.

Le projet de la commune est d'être accueillante, attractive, conviviale pour que chacun s'y sente bien et que les visiteurs soient nombreux. Il nous appartient de faire vivre nos infrastructures, notre commerce. Apportez vos idées, elles sont bienvenues, à cette fin une boîte à idées est mise à disposition à la mairie.

Bienvenue aussi aux nouveaux arrivants, installés cette année à Saint Brieuc de Mauron.

Avec le conseil municipal, je vous souhaite une bonne année 2024 pleine de bonheur et de réussite.

Le Maire

Charles-Edouard FICHET

Dates à retenir

- Voeux du maire : samedi 6 janvier à 19h à la salle socio-culturelle
- Galette des rois / jus de pomme : samedi 27 janvier à 17h à la salle socioculturelle pour les adhérents des deux associations et tous les bénévoles de la commune.
- Repas annuel de l'ACCA qui aura lieu le dimanche 7 avril 2024

Quoi de neuf à Saint Briec de Mauron ?

Inauguration de l'église les 15, 16, 17 Septembre 2023

A l'issue de 5 (longues) années de travaux de rénovation de l'église, la commune de Saint Briec de Mauron a souhaité organiser une manifestation spéciale et d'envergure.

Pour cela elle a proposé à 2 associations briochines de bien vouloir coordonner l'organisation de la fête de réouverture de l'église :

- **L'Association de sauvegarde du patrimoine**, présidée par **Corinne MENIER** qui a été initialement créée pour établir la relation avec la **Fondation du patrimoine**

- **Le comité d'animation de St Briec de Mauron**, présidé par **Paul GUILLARD**, créé en 1993 pour organiser le centenaire de l'église paroissiale et qui, depuis, assure l'organisation de manifestations festives sur la commune.

La **paroisse** quant à elle, a organisé la cérémonie religieuse de l'inauguration.

La fête s'est déroulée sur 3 jours, les **15, 16 et 17 Septembre 2023**.

Des **illuminations** ont attiré un public nombreux sur 3 soirées. Notre église est devenue, sous nos yeux pour quelques instants, un tableau vivant et coloré, de fresques d'inspirations tantôt religieuses, tantôt champêtres.

Dans la pénombre, les visiteurs se sont serrés autour des barnums pour échanger leurs impressions tout en partageant boissons et galettes-sau-cisses.

Plaisir des oreilles aussi, quand ont retenti, sous la nouvelle voûte en bois de l'église, les chants de la chorale Esperluette et la voix profonde et émouvante d'Anne AUFFRET.



Solennité, recueillement, joie de se rassembler pour de nombreux briochins quand les prêtres ont enfin pu célébrer la **messe inaugurale**, après 5 années d'interruption, 5 années de silence des cloches.

Sous la **charpente métallique** de l'ancien édifice, transformée en Halle, après les prises de paroles des élus, les verres se sont mis à tinter, les discussions sont allées « bon train » entre les quelques 300 personnes présentes, sous le regard malicieux des portraits remarquables de Luc PEREZ. Des petits groupes se sont formés autour de l'exposition

des photos anciennes. Emotion de voir les visages de notre enfance, de notre jeunesse, de reconnaître les maisons, les paysages.

Le repas a rassemblé 220 personnes dans la salle socio-culturelle et sous les barnums, l'ambiance bavarde et familiale a été ponctuée de témoignages émouvants d'anciens habitants.

L'après-midi s'est étirée entre les différents sites de la Ville aux oies, à discuter, échanger des souvenirs, se restaurer, écouter des chants de marins.



Et pendant ce temps-là, le diaporama sur l'histoire de la rénovation tournait en boucle dans l'église. Des artisans sont aussi venus témoigner. Une cinquantaine de personnes s'est mobilisée afin que cette fête soit une réussite. L'engagement, l'investissement de chacun fut très efficace. C'est l'addition de toutes ces énergies qui a fait de cette inauguration une Fête de partage, émouvante, recueillie, joyeuse, qui restera dans la mémoire collective de Saint Briec de Mauron. D'autres photos de l'inauguration sont visibles sur le site de la commune. Le diaporama sur l'histoire de la rénovation est visible sur le site internet de la commune.



les budgets de réalisation de l'église, la halle et les ralentisseurs

Les comptes de l'église ne sont pas arrêtés car certaines factures ne sont pas encore acquittées. Dans un souci de clarté, nous ne pouvons vous communiquer le budget final. Nous en sommes désolés et ferons en sorte de vous fournir les informations dans le prochain bulletin. Merci de votre compréhension, vous trouverez néanmoins les chiffres du budget des halles et des ralentisseurs.

Pour les halles :

Mairie de St Briec de Mauron				
investissement				
projet halle couverte				
Cout de l'investissement	HT	TTC	Financement	
Architecte	5130	6156	Etat DETR	30400
construction	83220,25	99864,3	CD56 exceptionnelle	13063,53
terrassier parking	6000	7200	CD56 patrimoine	12663
			Région patrimoine recyclage	19353,67
			FCTVA	18572,65
			Commune	18167,45
Total	94350,25	113220,3	Total	112220,3

Pour les ralentisseurs :

Investissement 2023				
Opération N°104 voirie				
Ralentisseurs RD 303 et RD2				
Cout de l'opération HT		HT	TTC	Financement
ATEC	3217,5	3861	DETR (Etat)	12141
Eiffage	51024,2	61229,04	CD56	17409,7
			Amendes de police	18210
			FCTVA	10677,37
			commune SBDM	6651,97
Total	54241,7	65090,04		65090,04
Il apparait au solde de compte que la commune a reçu une subvention supérieure à 80% aussi il est possible que la commune soit amenée à reverser 8% de subvention a une collectivité				

- Le bar restaurant : le café vagabond

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci à la commune et ses habitants pour leur fabuleux accueil.

Nous sommes ravis d'exercer en compagnie de votre sympathie et de votre solidarité permanente.

Depuis l'ouverture nous avons eu l'occasion de développer notre activité dans la joie et la bonne humeur, vous étiez nombreux lors de nos diverses soirées.

Vous avez adoré Romy notre « pianiste à roulette », vous avez été nombreux à venir danser lors de nos 3 événements Electro techno avec Ben, Antoine et Marc. Vous avez chanté avec la chorale Michelle Michel, et Rythmique rock acoustique et bien d'autres encore... sans compter notre soirée Beaujolais nouveau qui a enchanté vos papilles avec les spécialités Lyonnaises.

Nous allons donc multiplier nos rendez-vous dès le mois de janvier. Vous pourrez retrouver notre programme d'animations affiché au café ou sur notre site internet et notre page

Facebook.

Nous sommes ouverts tous les midis (sauf lundi) pour vous servir nos menus du Jour à 15€ ; le Chef Ludovic vous propose un choix de 3 entrées, 3 plats et 3 desserts qui varient chaque jour.

A partir du vendredi soir vous pouvez découvrir notre carte restaurant et en plus tout l'hiver nos spécialités savoyardes (fondue, tartiflettes...)

Depuis mi-décembre nous avons accueilli avec grand succès des petits ateliers le vendredi

ou samedi après midi (peinture, mandala.... Avec divers artistes) surveillez nos publications et nos affichages pour connaître les prochains.

Nos horaires d'ouvertures :
du Mardi au Jeudi de 8h30 à 15h30
Vendredi et Samedi 9h30 à 01h00
Fermé le Dimanche et le Lundi.

Toute l'équipe du vagabond sera ravie de vous accueillir.

Virginie et Ludovic



Les Informations Utiles

- Une boîte à idées est mise à disposition à la mairie

N'hésitez pas à déposer vos suggestions pour le bien de notre commune.

- Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques au quotidien ?

France Services vous informe, vous accompagne et vous oriente dans tous les domaines : Emploi, Retraite, Famille, Santé, Justice, Finances, Véhicules, Etat civil, Logement...

Solenne Dalle, chargée d'accueil FRANCE SERVICES ICI.PLO.COM vient les mardis des semaines paires de 15h30 à 16h45 à Saint Brieuc de Mauron sur le parking en face de la Mairie. Il est préférable d'appeler pour fixer un rdv et avoir des informations sur la démarche à effectuer au 06 31 24 37 89.

s.dalle@ploermelcommunaute.bzh

- MAISON FANCE SERVICE à MAURON

1 Place Henri THEBAULT

Tèl : 02 97 22 91 62

E mail : s.dunot@ploermelcommunaute.bzh

Horaires :

Lundi – 9h – 12h // 13h30 – 17h30 sur rendez-vous

Mardi – 9h – 12h // 13h30 – 17h30

Mercredi – 13h30 – 17h30

Jeudi et vendredi- 9h-12h // 13h30- 17h30

Les Associations

Le Comité d'Animation de Saint Briec de Mauron

Il n'a pas chômé cette année encore. En plus des traditionnelles animations, l'inauguration de l'église rénovée de la commune aura été un moment fort de l'année 2023.

Le pique-nique le 24 mai : un peu plus d'une vingtaine de briochins et briochines se sont retrouvés dans la cour de la mairie pour un pique-nique très ensoleillé et très convivial.

La fouée de la Saint Jean est toujours un moment symbolique particulièrement chaleureux. Ce 23 juin, de nombreux briochins se sont retrouvés autour de

l'impressionnante flambée qui a illuminé le terrain de foot. Buvette, gâteaux, galettes saucisse, musique ont permis de passer un excellent moment ensemble.



La soirée techno le 24 juin : le succès de la soirée techno ne se dément pas cette année encore. Bonne ambiance, nombreux participants de toutes générations, venus en famille ou entre amis(es) taper du pied jusqu'à 2h du matin.



La randonnée pédestre le 2 Septembre

Comme l'an passé, une quarantaine de marcheurs ont parcouru sous le soleil, les 9 kms balisés autour de Saint Brieuc de Mauron.



Nous vous attendons tous en 2024 pour vous revoir au pique-nique, à la Fouée de la St Jean, à la soirée Techno et à la randonnée.

L'inauguration de l'église

Co-organisée par le Comité d'Animation, l'Association Sauvagegarde du Patrimoine et la commune, l'inauguration de notre église s'est déroulée les 15, 16 et 17 Septembre 2023. De nombreuses rencontres ont précédé la manifestation.

Le 22 mai, notamment, ont été posées les bases de l'organisation de l'inauguration. Près de 40 personnes étaient présentes. Cette réunion a permis à tous les participants qui le désiraient de visiter l'église. La soirée s'est terminée par le partage des traditionnelles galettes-saucisses.

Sur l'ensemble de la manifestation, une cinquantaine de personnes, élus, membres des associations et de la paroisse, bénévoles s'est répartie les tâches à réaliser avant, pendant, puis après les 3 jours d'inauguration de notre église (voir article sur inauguration).

Ramassage des pommes :

Le ramassage des pommes le 15 Novembre

L'année 2023 fut une « bonne année de pommes » ! Le ramassage a eu lieu le 15 Novembre grâce à la participation d'une quinzaine de personnes. Pas de pilerie, cette année 2023, nous allons devoir réparer notre pressoir !

Paul Guillard et Jacques Desné se sont chargés du transport et de la livraison des pommes à l'entreprise COUDE de Monterrein afin de les transformer en jus. 355 litres de jus de pommes ont été mis en bouteille et seront vendus 2,50 la bouteille. Nous aurons le plaisir de le déguster lors de nos manifestations prochaines.

Contact : Paul GUILLARD, président du Comité d'Animation – 06 37 17 48 79



mercredi apres midi

JOUEZ ! JOUONS !

Et ça continue encore et encore ... Chaque mercredi de 14h30 à 17h30, nous jouons à la belote, au Triomino et autres jeux que chacun(e) peut amener pour les faire découvrir

à d'autres. La simplicité et la bonne humeur sont au rendez-vous, accompagnées de café, chocolat chaud fait maison, gâteaux ...

Après plusieurs après-midis passés au Café Vagabond, le désir s'est exprimé de revenir à la Salle pour Tous pour des raisons d'indépendance et d'aisance. Nous remercions vivement Virginie et Ludovic pour l'accueil chaleureux qu'ils nous réservaient chaque semaine.



L' Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Brieuc de Mauron.

L'ACCA a pour président Hervé Groseil, vice-président Roger Martin, secrétaire Emile Legâvre, trésorier Gérard Doré, et adjoints Pierre Guillard et Albert Tempier. Elle existe en l'état depuis 20 ans et comprend 14 sociétaires et 4 actionnaires.

Les ACCA et autres sociétés de chasse ont pour rôle essentiel la gestion cynégétique d'un territoire.

On ne tue plus tout et n'importe quoi depuis environ 40 ans. Depuis les années 80, la politique de la Fédération Nationale est de gérer au mieux les espèces (dont la protection de nombreuses espèces autrefois chassées). En effet, certaines espèces n'ont pas de prédateur naturel et leur population ne ferait que croître si les chasseurs ne les régulaient pas.

Par exemple, le sanglier a une croissance annuelle de 100 %. Les nombreuses collisions routières ainsi que les dégâts qu'il provoque dans les cultures sont très importants (saison 2022-23 = 454 000 € d'indemnisation versée aux agriculteurs par les chasseurs dans le Morbihan).

Le ragondin est un animal classé ESOD (espèce susceptible de causer des dégâts). Les trous qu'il fait dans les berges pour y loger entraînent le déracinement des arbres bordant rivières et fossés, mais aussi et surtout l'effondrement des chaussées et des ponts (comme à la Costuais ou récemment à la Touche). Cet animal a été importé au XIXe siècle et relâché illégalement, il s'est bien plu sur notre territoire où il n'a pas de prédateur et aucune maladie décimante.

Si vous voyez des panneaux « battue » ou « chasse en cours », c'est que la meute est en train de traquer le gibier à réguler. Ces panneaux vous avertissent qu'il faut être plus vigilant et donc ralentir pour éviter une collision avec ledit gibier ou bien un chien, ou encore un chasseur qui irait se placer. Nous nous excusons pour la gêne (ponctuelle) occasionnée, mais la pose de ces panneaux est obligatoire nous vous remercions donc de ne pas les jeter dans le fossé !

Suite à un comptage nocturne qui a lieu en janvier, l'ACCA se voit attribuer un certain nombre de bracelets « chevreuil » et « lièvres » pour la saison suivante. La Fédération recommande un prélèvement dit des 3 tiers (mâle-femelle-jeune)

afin de garder une population stable. Les battues sont organisées au cours de la saison de chasse (septembre à mars), et le gibier qui y est tué fait l'objet d'une déclaration a posteriori à la fédération. En effet, la patte arrière ainsi que le bracelet repartent auprès des techniciens cynégétiques pour contrôle de l'âge de la bête. La battue au sanglier ne peut avoir lieu que si un certain nombre de chasseurs sont postés. En général, les suidés sont traqués par une meute créancée dans la voie du sanglier (chiens éduqués à ne chasser qu'une espèce).

Le chasseur est sans conteste la personne qui connaît le mieux la santé de son territoire : sa faune mais aussi sa flore ! Dans le Morbihan, de nombreuses actions ont été menées pour sauvegarder, nettoyer ou améliorer des territoires réservés à la faune sauvage.

Si l'envie vous prend de venir découvrir notre passion, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous ferons une joie d'échanger et de vous emmener sur le terrain !

Caravrac du vendredi soir



Depuis 6 ans le CAR-A-VRAC fait partie de notre paysage, tous les vendredis soir, par tous les temps !

Le « camion-marché » stationne le plus souvent sur la place de l'Eglise. Un de ses côtés se soulève et fait apparaître les produits d'épicerie (mais pas que) en vrac, bien rangés les uns à côté des autres, dans leurs silos en plexi. On se sert tout seul, comme au supermarché. Ici, les produits sont bio et on respecte les critères de production.

Locaux, la plupart du temps. On trouve aussi quelques produits frais, locaux et quelques spécimens qui sortent des « canons » du calibrage agro-alimentaire. Des « paniers solidaires », des dons de jardins potagers, de glanage sont parfois proposés à un « prix libre ». Si les habitués prennent le temps de s'asseoir sur les chaises pliantes pour discuter, de plus en plus de « nouveaux venus » s'aventurent à l'intérieur du camion.

C'est cela l'idée de l'Elfe, association porteuse du projet : proposer à tous, des produits d'épicerie présentant tous les avantages du vrac (prix plus avantageux, réduction des emballages) avec la possibilité de bénéficier de tarifs solidaires. Vous pourrez retrouver ainsi Damien, Etienne, Céline qui auront plaisir à vous accueillir et à échanger avec vous, tous les vendredis de 17h40 à 19h. (ou de 17h40 à 18h40 de novembre à février)

L'association propose également mensuellement différentes rencontres ouvertes à tou-te-s : réunion collégiale le 1er vendredi de chaque mois à 19h au «Café Vagabond» autour d'une soupe festive et populaire.

L'ELFE (l'Épicerie Locale Favorisant l'Entraide)
lelfe@riseup.net
(ou niouzelfe@kaz.bzh pour la niouze)

Cécile FABIEN, ARTISANE-BOULANGERE installée à Mauron depuis 2022 est également présente sur la place de l'église chaque vendredi soir, pour y proposer différents types de pains.

« Je travaille à l'ancienne, au levain, la cuisson se fait dans un four à bois. J'utilise différentes farines, mes pains sont natures, aux graines, aux pépites de chocolat ».

Cécile attache beaucoup d'importance à l'origine des composants. Les farines sont locales, paysannes ; tous les ingrédients sont issus de l'Agriculture biologique.

L'idée de devenir artisane-boulangère n'est pas récente. Après un diplôme d'Ingénieur Agro, Cécile s'est investie pendant 4 ans, au Mexique, auprès d'une association portant un projet d'agriculture paysanne. L'envie de devenir productrice est née à ce moment-là et l'a entraînée vers des expériences en maraîchage puis en boulangerie, dans la région de ROUEN.

« Entre les fournées, ma présence sur les marchés et ma vie de famille, je travaille actuellement à rénover et agrandir mon fournil qui, je l'espère, sera fonctionnel en 2024 ».

D'ici là, les pains de Cécile sont en vente à Saint Brieuc de Mauron tous les vendredis soir. Elle a rejoint le Car-à-Vrac et vous la trouverez place de l'église de 17h40 à 19h. (ou de 17h40 à 18h40 de novembre à février), ainsi qu'en dépôt au Café Vagabond (horaires à préciser).



UN SERVICE UTILE PRES DE CHEZ VOUS

Jessie REYNAERT, 39 ans, deux enfants, auxiliaire de vie à domicile depuis 2023. Après sept années en tant qu'ambulancière dont trois années chez L'Hyvet Ambulances à Merdrignac, j'ai décidé de devenir Auxiliaire de Vie Indépendante.

Quand je m'engage auprès d'une personne, j'interviens durant des mois, voire des années. Humainement c'est appréciable pour la personne, nous créons un lien, une confiance et nos habitudes. C'est rassurant et cela réduit l'inquiétude aussi pour la famille ou l'entourage aidant, qui peut profiter du temps ensemble pour le plaisir et plus seulement pour les soins ou pour leur apporter un moment de répit.

Nous avons aujourd'hui une population qui vieillit, qui a besoin d'aide et il est difficile de trouver une place en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes. La liste d'attente est parfois longue et ce n'est pas facile de quitter sa maison, même quand nous devenons dépendants. Nous souhaitons rester dans un environnement familial, avec nos souvenirs, nos habitudes et nos proches.

Je propose un service personnalisé, pour repousser le placement en EHPAD quand nous pouvons faire du maintien à domicile.

Une Auxiliaire de Vie Indépendante apporte de nombreux avantages et peut travailler en complémentarité avec une structure comme l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). Il est possible de choisir les horaires, la durée et les services en fonction de vos besoins et envies. **C'est un service à la carte** : si vous voulez une aide au lever à 8h pendant 2h du lundi au vendredi, je serai là tous les jours à 8h et pendant 2h. Les horaires sont fixes et respectés.

Vous pouvez aussi bénéficier d'aides comme l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou un crédit d'impôt de 50%. C'est une alternative plus économique, en repoussant l'entrée en maison de retraite ou EHPAD.

Mon petit plus : Ayant été ambulancière diplômée d'État, **je suis formée aux gestes de soins d'urgences (AFGSU 2)**. J'ai été amenée à prendre en charge des personnes aux pathologies très différentes, du **nouveau-né au senior**, des personnes en situation de handicap. J'ai une expérience considérable dans les soins d'hygiène et de confort, l'aide à la personne et un très bon relationnel.

Ce qui me plaît avant tout dans ce métier, c'est de pouvoir aider les gens, améliorer leur quotidien avec bienveillance et contribuer à leur bien-être. Je suis vraiment à ma place avec eux.

Contact : 06.68.50.00.28

ou par mail jessie.reynaert@gmail.com

A très bientôt.

Les Nouveaux Arrivants.

Nous avons rencontré quelques arrivant(e)s (2023) à St Brieuc de Mauron.

Nous rappelons à tous les nouveaux arrivants que la cérémonie des vœux du maire du 06 janvier est l'occasion de faire connaissance.

QUELQUES TEMOIGNAGES DE NOUVEAUX ARRIVANTS

Laurence COURQUIN, 1 le Vieux Moulin.

Elle est arrivée depuis janvier 2023 et habite une maison qui lui plaît beaucoup et convient parfaitement à son activité professionnelle.

« *St Brieuc de Mauron est un joli petit village où il fait bon vivre grâce aux énergies de la forêt toute proche et à la quiétude de ses sympathiques habitants très accueillants et chaleureux* ».

Marie-Jo et Laurent BALLARATI, 6 rue de Camet.

Jeunes retraités depuis le mois d'avril 2023 ils sont arrivés à St Brieuc de Mauron début octobre.

« *Nous habitons près de Chartres dans un petit village de 370 habitants. Nous connaissons bien la Bretagne et en recherchant une maison par annonce, à la campagne, loin du tumulte des vacanciers, nous avons trouvé celle-ci. Quelle aubaine ! On s'est sentis tout de suite chez nous, nous nous y sommes plus instantanément. Nous aimons la nature, les balades et notre jardin, idéal pour nos deux gros chiens. Nous ne regrettons pas ce choix, les gens ici sont spontanés, avenants et très gentils* ».

Anthony ROCU, 2 Impasse de La Vieille Route.

Chauffeur de car scolaire, il s'est installé dans notre commune depuis le 1^{ER} Novembre.

« *Je voulais rester proche de Mauron et j'ai trouvé ici le logement qui me convient avec un jardin pour mon garçon. J'ai fait connaissance avec mes voisins qui sont très sympathiques. Je suis bien ici* ».

Daniel GAUDAIRE – 4 La Devison

Arrivé début juillet 2023.

« *J'ai choisi d'habiter à St Brieuc de Mauron pour me rapprocher de mes amis et de ma famille. Je me plais beau-*

coup ici, les habitants sont sympathiques, j'aime passer de bonnes soirées au Café Vagabond et j'attends les festivités de la commune avec impatience. Ce sera l'occasion pour moi de rencontrer du monde ».

Kevin Broussais, la Rebutais

C'est un retour aux sources pour Kevin qui est originaire de St Brieuc de Mauron . Il y a vécu jusqu'en 1985 et a été scolarisé à l'école de la ville aux oies. Depuis peu, il cherchait une maison dans le coin et a eu le coup de foudre pour la maison de M et Mme Lefort, une maison tranquille avec du terrain pour partager sa passion du cheval avec sa fille Colline qui est âgée de 10 ans et de son fils Doëthwal qui a 4 ans.

Isabelle et Pascal Corbin, Villeneuve

Eleveur de chevaux et famille d'accueil, ils viennent de Paimpont et ont eu un coup de coeur pour la maison et son terrain. Ils apprécient leur vie au calme et les services sur St Brieuc de Mauron.



Quelques Entreprises de Notre Territoire se Présentent.

Entreprise Demeuré

L'entreprise est présente à Saint Briec de Mauron depuis les années 1985, elle est créée par Michel Biennassis, En 2000 : elle est rachetée par le groupe Demeuré d'Iffendic

Depuis 2019, elle appartient à Frédéric Gaudin (GN solution). Cette entreprise privée fait du négoce agricole. Elle est un maillon de la chaîne agricole et réalise la collecte et la distribution de produits céréaliers. La partie fabrication de l'aliment sur le site de St Briec de Mauron a été stoppée en octobre 2023.

Les cellules présentes sur le site vont désormais être dédiées au stockage de produits de marchés de niche .



Florence CHAILLOUS – La Ville Halligan

Professeur d'Art plastique en collège dans les Côtes d'Armor après des études aux Beaux-Arts et une formation de Peintre Décoratrice à Nantes. Elle crée son entreprise de « Peinture dite naturelle (chaux, argile...) et de Décors peints » à la Ville Halligan.

Passionnée de peinture et de dessin, elle propose aussi des stages pour les enfants, ados et adultes. Le premier en 2024 aura lieu en février.

Contact : 06 32 79 94 20 florencechaillos@orange.fr

Catherine CHAUVIN – 7 rue des Vignes

Infirmière et Thérapeute de formation, elle a créé son entreprise et propose depuis le mois d'octobre des Ateliers Bien-être, à l'écoute de son corps en combinant automassages, relaxation...

Elle nous dit : « Je remercie les personnes qui participent à mes ateliers. C'est un petit groupe sympathique que j'ai plaisir à retrouver chaque mercredi de 10h à 11h à la salle socio-culturelle. Si vous avez envie de vous joindre à nous, n'hésitez pas, ce sera avec joie que nous vous accueillerons »

« Je propose aussi un atelier MANDALA pour apprendre à se détendre et passer un moment convivial autour des couleurs, des nombres... Un moment créatif au-delà du coloriage, une manière de se ressourcer. Le Samedi 13 janvier de 14h30 à 17h30 au Café Vagabond. Laissez-vous tenter par cette expérience et inscrivez-vous très vite

Contact : 06 68 81 84 04 hypnoseetnature@gmail.com

Laurence COURQUIN – 1 Le Vieux Moulin

Enseignante et praticienne Reiki depuis plus de 20 ans, installée à Saint Briec de Mauron depuis Janvier 2023, elle propose des stages Reiki qui s'adressent à tous : thérapeutes et particuliers à partir de 12 ans.

Le Reiki est un moyen de se libérer de son stress, se relaxer, prendre soin de son corps afin de retrouver forme, tonus et vitalité. C'est avant tout une pratique pour soi-même et aussi pour son entourage.

L'ensemble des stages se passent sur 2 jours, en week-end à St Briec de Mauron.

Contact : 06 68 30 79 68 laurencecourquin95@gmail.com



EL CONCEPT – 7 rue de Brécilien

Depuis Décembre 2021, Erwann LEFORT a créé son entreprise. Il fabrique des Arceaux de sécurité pour les voitures de courses (rallye, auto-cross...). Il vend aussi des buggys qu'il construit dans son garage. Métallier et Sérurier, il pratique également la soudure acier, alu, inox, réparation en tout genre, usinage et entretien machine pour particuliers et professionnels.

Contact : 06 31 75 49 35 elconcept.erwann@gmail.com

MURPHY'S CREATIONS et BTALI'K – 8 rue des Vignes

Kelly MURPHY et Kévin BEZIER ont chacun créé très récemment leur entreprise.

Elle, **Créatrice en Couture**, réalise des décorations de chambre, tours de lits, écharpes, bavoirs, turbulettes s'adressant aux enfants mais aussi des sacs à pain, couvertures pique-nique et autres accessoires s'adressant à tous. Lui, **Décorations métalliques**, réalise des bougeoirs, lampes, porte-manteaux forgés et divers objets en métal travaillés à la forge.

Vous les trouverez tous les deux sur les marchés des alentours.

Contact : kellymurphy@gmail.com et kevinbezier1994@gmail.com

E.T.A. FILLÂTRE Sylvain – 5 Bédée

Dans son Entreprise de Travaux Agricoles créée en 2011, Sylvain FILLÂTRE dispose de matériel et de personnels pour proposer des prestations de services aux agriculteurs, du labour au semis jusqu'à la récolte.

Contact : 06 84 81 23 11

Eddy GAUDAIRE - 8 Bédée

Installé à son compte depuis bientôt 2 ans, il effectue des travaux d'électricité (rénovation, remise aux normes, etc) et de plomberie ainsi que des petits dépannages en multi services.

Contact : 06 14 22 75 06

gaudaire.multiservices56@gmail.com

"GNOME PROD" – 19 rue de la Quintaine

Une entreprise de ludification (création d'activités ludiques) qui évolue dans le cadre d'événementiel, de projets fixes (création de parcours jeu, d'escapegames), de boîtes ludiques de découvertes du patrimoine d'une commune, de serious game (jeux pédagogiques). Cette structure professionnelle oeuvre dans le grand ouest principalement et depuis 12 années.

Ainsi ce n'est pas moins de 54 projets ludiques qui ont été réalisés en 2023.

En 2024, elle interviendra pour le département du Morbihan, au Mont Saint Michel, à Saint-Brieuc, Josselin, Concarneau... dans le cadre d'événements grand public de 250 à 1200 joueurs. Elle réalisera aussi plusieurs projets (boîtes de jeux) pour les communes Gourin, Le Faouët, Kernascléden, Gouarec...mais aussi pour une activité sur la langue galloise avec une thématique des "Seiz Breur".



Contact : A. DEROUBAIX,

responsable entreprise de Gnome Prod.

02 97 22 87 14 - 06 64 25 99 71 - www.gnome-prod.fr

Kersabois, Manoir de la Gaptière

Créée par Brieuc en 2009 l'entreprise travaille dans le domaine des arbres. De la préparation de la plantation à l'abattage en passant par toutes les tailles, pour résumer. Depuis 2018 Brieuc s'est associé à son frère Pol-Hervé qui avait son entreprise en Charentes maritime (17). La société change de nom officiel passant à SARL Arbres & Scie mais gardant Kersabois, plus connu dans le secteur ! comme nom commercial.



A l'occasion de cette association, Brieuc développe la partie forestière de l'activité (plantation, débroussaillage, entretien, taille) et Pol-Hervé se charge de la partie élagage et taille des arbres avec abatt-

age parfois. La plupart des interventions dans les arbres se font à la grimpe, équipé d'un harnais et de cordes.

Le parc matériel est important afin de pouvoir répondre à presque toutes vos demandes ! N'hésitez pas !!!

Eric Thébaut, Bédée

Installé dans la maison familiale de Bédée depuis 2003, à mon compte depuis 2004,

je suis menuisier avec pour activité principale la pose et la vente d'ouvertures ainsi que toutes petites réparations de celles-ci. Je suis également membre de la coopérative des ateliers Reliés à Concoret proposant toute fabrication bois(

aménagements intérieurs et extérieurs)

Contact : 06 61 47 50 45

SMICTOM

Vous avez reçu récemment un badge d'accès à toutes les déchetteries du syndicat. Il a été envoyé à toutes les habitations. Si vous avez des locataires il vous appartient de leur remettre. Ce badge est personnel et ne peut être cédé. En cas de perte vous devez faire la déclaration au SMICTOM qui vous en fournira un autre (pour un coût de 15€). Tout badge déclaré perdu sera désactivé et ne pourra être réutilisé par la suite s'il est retrouvé. La mise en service prévue initialement au 1er janvier 2024 est reportée au 1er mars, voire au 1er avril (suite à la tempête de début novembre ENEDIS n'a pu assurer la mise en place des infrastructures électriques dans les déchetteries comme prévu pour cause de surcroît de travail)

Ce badge permettra de régulariser le flux dans les déchetteries, le portail ne s'ouvrant que si la présence à l'intérieur ne dépasse pas un nombre défini de véhicules. Pour l'année 2024 (année expérimentale) il servira aussi à compter le nombre de passages dans les déchetteries. Suivant les résultats il est possible que pour 2025 un nombre annuel maxi de passages soit instauré. Les employés ont constaté que certains usagers viennent très souvent et parfois pour de très petites quantités de déchets. Un nombre limité permettrait de désengorger les lieux, diminuer les temps d'attente et aussi les coûts.

Le calcul de la redevance pour 2025 se fait sur les mêmes bases que 2024 mais hélas avec une augmentation de 9%. Cette augmentation est due pour une partie aux coûts de ramassage, traitements, ... en forte hausse mais aussi à la diminution des recettes suite à la baisse des produits vendus (plastiques recyclables, verre, ...) Pour 2025 tous les déchets alimentaires doivent être compostés. N'hésitez pas à vous équiper d'un composteur, nous avons la chance en campagne d'avoir en général la place où le mettre. (le SMICTOM peut vous en fournir à 50% du prix coûtant soit 24,50€ le composteur en plastique et 35,50€ en bois). L'effort de chacun pour mieux trier, composter, ... sera bénéfique pour tous.

Il s'avère que beaucoup de ménages sont largement en dessous du forfait de 18 levées à l'année pour la poubelle verte. Si c'est votre cas n'hésitez à demander une poubelle de plus petit volume, cela diminuera votre redevance.

La journée du Bénévolat :

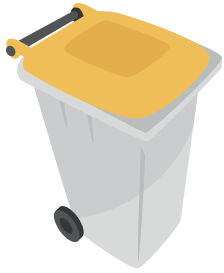
la commune a pour coutume d'inviter les citoyens à participer à une après-midi de travail pour l'entretien des espaces communs. Ce sont toujours des moments agréables et utiles. Le soir les bénévoles se retrouvent autour d'un buffet. Certains d'entre vous agissent autour de chez eux et participent aussi au bénévolat.

Participer à la vie de la commune, c'est en comprendre le fonctionnement, c'est partager un moment actif. C'est aussi le moment d'entretenir des espaces comme le cimetière.

Lors de la dernière journée bénévolat, une quinzaine de personnes s'est donnée rendez vous devant la mairie et ensemble nous avons lister les besoins.

Mon mémo-tri

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



Briques et emballages en carton



Emballages en métal



Papiers séparés de leur emballage

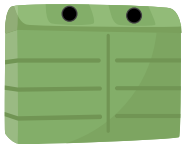
DANS LE BAC JAUNE

En vrac
Ne pas imbriquer
Bien vider
Ne pas rincer



Emballages en plastique :
bouteilles, flacons et bidons, barquettes, pots et boîtes, sacs et sachets, films

LE VERRE



DANS LA COLONNE À VERRE

Sans couvercle ni bouchon
Bien vider - Ne pas rincer



Bouteilles, pots et bocaux

LES BIODÉCHETS



Déchets de cuisine et de jardin

EN COMPOSTAGE

Si c'est possible,
sinon dans le bac vert

LES TEXTILES



Linge de maison, vêtements, chaussures même abîmés

DANS UNE BORNE LE RELAIS



Gros cartons, bois, déchets électriques, déchets chimiques, ferraille... sont à apporter en déchèterie.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



DANS LE BAC VERT

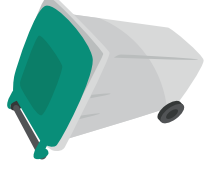


Ce qui reste après avoir fait le tri : produits d'hygiène, litière pour animaux...

Dans un sac bien fermé

SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

Calendrier de collecte
2024



OM (bac vert)

Ordures ménagères :
toutes les semaines
le **lundi**



CS (bac jaune)

Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le **vendredi**
(semaine impaire)



Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées côté rue et **couvercles fermés**

Janvier

1	Lu	OM	1
2	Ma	OM report	
3	Me		
4	Je		
5	Ve	CS	
6	Sa	CS report	
7	Di		2
8	Lu	OM	
9	Ma		
10	Me		
11	Je		
12	Ve		
13	Sa		
14	Di		
15	Lu	OM	3
16	Ma		
17	Me		
18	Je		
19	Ve	CS	
20	Sa		
21	Di		4
22	Lu	OM	
23	Ma		
24	Me		
25	Je		
26	Ve		
27	Sa		
28	Di		
29	Lu	OM	5
30	Ma		
31	Me		

Février

1	Je		
2	Ve	CS	
3	Sa		
4	Di		6
5	Lu	OM	
6	Ma		
7	Me		
8	Je		
9	Ve		
10	Sa		
11	Di		7
12	Lu	OM	
13	Ma		
14	Me		
15	Je		
16	Ve	CS	
17	Sa		
18	Di		8
19	Lu	OM	
20	Ma		
21	Me		
22	Je		
23	Ve		
24	Sa		
25	Di		9
26	Lu	OM	
27	Ma		
28	Me		
29	Je		

Mars

1	Ve	CS	
2	Sa		
3	Di		10
4	Lu	OM	
5	Ma		
6	Me		
7	Je		
8	Ve		
9	Sa		15
10	Di		
11	Lu	OM	11
12	Ma		
13	Me		
14	Je		
15	Ve	CS	
16	Sa		
17	Di		12
18	Lu	OM	
19	Ma		
20	Me		
21	Je		
22	Ve		
23	Sa		
24	Di		13
25	Lu	OM	
26	Ma		
27	Me		
28	Je		
29	Ve	CS	
30	Sa		18
31	Di		

Avril

1	Lu	OM	14
2	Ma	OM report	
3	Me		
4	Je		
5	Ve		
6	Sa		
7	Di		
8	Lu	OM	15
9	Ma		
10	Me		
11	Je		
12	Ve	CS	
13	Sa		
14	Di		16
15	Lu	OM	
16	Ma		
17	Me		
18	Je		
19	Ve		
20	Sa		
21	Di		17
22	Lu	OM	
23	Ma		
24	Me		
25	Je		
26	Ve	CS	
27	Sa		
28	Di		
29	Lu	OM	18
30	Ma		

Mai

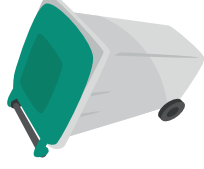
1	Me		
2	Je		
3	Ve		
4	Sa		
5	Di		19
6	Lu	OM	
7	Ma		
8	Me		
9	Je		
10	Ve	CS	
11	Sa	CS report	
12	Di		20
13	Lu	OM	
14	Ma		
15	Me		
16	Je		
17	Ve		
18	Sa		
19	Di		
20	Lu	OM	21
21	Ma	OM report	
22	Me		
23	Je		
24	Ve	CS	
25	Sa	CS report	
26	Di		22
27	Lu	OM	
28	Ma		
29	Me		
30	Je		
31	Ve		

Juin

1	Sa		
2	Di		
3	Lu	OM	23
4	Ma		
5	Me		
6	Je		
7	Ve	CS	
8	Sa		
9	Di		24
10	Lu	OM	
11	Ma		
12	Me		
13	Je		
14	Ve		
15	Sa		
16	Di		25
17	Lu	OM	
18	Ma		
19	Me		
20	Je		
21	Ve	CS	
22	Sa		
23	Di		26
24	Lu	OM	
25	Ma		
26	Me		
27	Je		
28	Ve		
29	Sa		
30	Di		

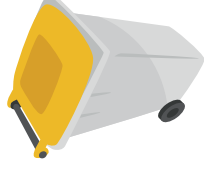
SAINT-BRIEUC-DE-MAURON

Calendrier de collecte 2024



OM (bac vert)

Ordures ménagères :
toutes les semaines
le **lundi**



CS (bac jaune)

Collecte sélective :
toutes les 2 semaines
le **vendredi**
(semaine impaire)



Je pense à sortir mes bacs **la veille**,
poignées côté rue et **couvercles fermés**

1	Lu	OM	27
2	Ma		
3	Me		
4	Je		
5	Ve	CS	
6	Sa		
7	Di	OM	28
8	Lu		
9	Ma		
10	Me		
11	Je		
12	Ve		
13	Sa		
14	Di	OM	29
15	Lu		
16	Ma		
17	Me		
18	Je		
19	Ve	CS	
20	Sa		
21	Di	OM	30
22	Lu		
23	Ma		
24	Me		
25	Je		
26	Ve		
27	Sa		
28	Di	OM	31
29	Lu		
30	Ma		
31	Me		

1	Je		
2	Ve	CS	
3	Sa		
4	Di	OM	32
5	Lu		
6	Ma		
7	Me		
8	Je		
9	Ve		
10	Sa		
11	Di	OM	33
12	Lu		
13	Ma		
14	Me		
15	Je	CS	
16	Ve	CS report	
17	Sa		
18	Di	OM	34
19	Lu		
20	Ma		
21	Me		
22	Je		
23	Ve		
24	Sa		
25	Di	OM	35
26	Lu		
27	Ma		
28	Me		
29	Je		
30	Ve	CS	
31	Sa		

1	Di		
2	Lu	OM	36
3	Ma		
4	Me		
5	Je		
6	Ve		
7	Sa		
8	Di	OM	37
9	Lu		
10	Ma		
11	Me		
12	Je		
13	Ve	CS	
14	Sa		
15	Di	OM	38
16	Lu		
17	Ma		
18	Me		
19	Je		
20	Ve		
21	Sa		
22	Di	OM	39
23	Lu		
24	Ma		
25	Me		
26	Je		
27	Ve	CS	
28	Sa		
29	Di	OM	40
30	Lu		

1	Ma		
2	Me		
3	Je		
4	Ve		
5	Sa		
6	Di	OM	41
7	Lu		
8	Ma		
9	Me		
10	Je		
11	Ve	CS	
12	Sa		
13	Di	OM	42
14	Lu		
15	Ma		
16	Me		
17	Je		
18	Ve		
19	Sa		
20	Di	OM	43
21	Lu		
22	Ma		
23	Me		
24	Je		
25	Ve	CS	
26	Sa		
27	Di	OM	44
28	Lu		
29	Ma		
30	Me		
31	Je		

1	Ve		
2	Sa		
3	Di	OM	45
4	Lu		
5	Ma		
6	Me		
7	Je		
8	Ve	CS	
9	Sa		
10	Di		
11	Lu	OM report	46
12	Ma		
13	Me		
14	Je		
15	Ve		
16	Sa		
17	Di	OM	47
18	Lu		
19	Ma		
20	Me		
21	Je		
22	Ve	CS	
23	Sa		
24	Di		
25	Lu	OM	48
26	Ma		
27	Me		
28	Je		
29	Ve		
30	Sa		



1	Di		
2	Lu	OM	49
3	Ma		
4	Me		
5	Je		
6	Ve	CS	
7	Sa		
8	Di	OM	50
9	Lu		
10	Ma		
11	Me		
12	Je		
13	Ve		
14	Sa		
15	Di	OM	51
16	Lu		
17	Ma		
18	Me		
19	Je		
20	Ve	CS	
21	Sa		
22	Di	OM	52
23	Lu		
24	Ma		
25	Me		
26	Je		
27	Ve		
28	Sa		
29	Di	OM	1
30	Lu		
31	Ma		

Le compostage

En moyenne, environ 30 % de nos ordures ménagères sont constituées de déchets pouvant faire l'objet d'un compostage. Composter permet de **réduire le volume de son bac vert**, d'**éviter des allers-retours en déchèterie** et de **se fabriquer gratuitement un fertilisant naturel**.

LES RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

Respecter l'équilibre carbone/azote, veiller au taux d'humidité et remuer régulièrement sont les 3 règles qui permettent de réussir son compost.

Varier	Maintenir une humidité constante
	Ni trop sec, ni trop humide
50% Déchets humides	Aérer
Epluchures, restes de fruits et légumes, marc de café, feuilles vertes jeunes...	Remuer et mélanger à chaque apport
	
50% Déchets secs	
Feuilles mortes, paille, petits branchages, copeaux, écorces, carton brun...	

QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

Tous les déchets organiques, qu'ils proviennent de la cuisine ou du jardin, peuvent se composter. L'important c'est de varier les apports ! Pensez aussi à les découper en petits morceaux, ils se décomposeront plus vite.

Les déchets de cuisine

Épluchures de fruits et légumes, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, pain rassis, croûtes de fromage...

Les déchets de jardin

Tailles, petits branchages, paille, écorces, feuilles mortes, copeaux, tontes de pelouse (en quantité limitée)...

Certains déchets de maison

Essuie-tout blanc, feuilles de journal, fleurs fanées non traitées, cartons salis (mais non souillés par des polluants)...



En savoir plus sur www.smictom-centreouest35.fr > Prévention > Réduire mes déchets > Composter

Quoi de neuf à l'école de la Ville aux Oies ?

QUOI DE NEUF A L'ECOLE ?

Les projets pédagogiques de l'école La Ville aux Oies.

Cette année, le projet sera axé sur les Jeux Olympiques et la découverte de Paris.

Ce projet pluridisciplinaire permettra de découvrir de nouveaux sports par le biais d'enquêtes à résoudre, de pratiquer de nouvelles activités (avec le matériel financé par l'Amicale Laïque), de représenter en art des sports ancestraux....

Dans le cadre du Projet Éducatif Local, la classe bénéficie de 2 interventions musicales :

Une, visant à la **création d'un opéra musical** avec Dorian Felden et l'autre ayant pour objectif la **création d'un clip de slam** avec l'intervenant Steven Rahuel.

En novembre, les élèves ont assisté à la Chapelle-Bleue à une **représentation d'un « Duo presque Classique »** dont l'objectif est de nous amener à nous interroger « Pourquoi la musique classique ne nous divertirait-elle pas autant que la musique populaire ? » Ces deux musiciens aux talents autant divers que variés, ont désacralisé le répertoire de la musique dite classique et ont offert aux enfants un spectacle inoubliable.

Participant également au **festival « Court-toujours »**, les enfants se sont rendus au cinéma de Josselin après avoir découvert tout au long de la semaine, des court-métrages avec des thématiques divers et variés : sensibilisation au vieillissement, à la poésie, au développement durable... Ils ont participé à des séances menées en visio-conférence, en partenariat avec les conseillers de circonscription de Ploërmel, ainsi que de nombreuses autres écoles du secteur favorisant des échanges avec les différents réalisateurs.

Un partenariat avec des élèves du Lycée La Touche a également été mis en place, afin de développer le potager, trois rencontres sont prévues dans l'année : des élèves de terminale ont mis en place diverses actions au sein de leur établissement (vente de brioches par exemple) afin de financer les matériaux nécessaires à l'amélioration et à la décoration du potager de l'école.

Les élèves poursuivent les différents rituels instaurés depuis ces deux dernières années : à savoir la **découverte de plusieurs oeuvres par semaine** (musicale, picturale ou encore architecturale) leur permettant ainsi de développer leur bagage culturel. Cette année encore, la classe participera au **printemps des poètes**, ainsi qu'au **concours national de mathématiques** appelé « Kangourou » en mars 2024.



LA GARDERIE

Catherine et les enfants de la garderie ont préparé Noël sur le thème du recyclage.

Ensemble, ils dessinent, découpent, plient, colorient, collent le papier récupéré pour faire des guirlandes et des dessins. Ces décorations ont été installées dans la salle de la cantine et de la garderie.



- Le mot de l'amicale laïque

L'année scolaire 2022/2023 aura fini avec un changement de bureau quasi-complet et nous tenons à remercier Madame RÉMON Danaé et toute son équipe pour leur excellent travail.

Prendre une telle association, avec une histoire aussi

belle, qui a perduré autant grâce à l'investissement de tous, enseignants, membres, parents et villageois bénévoles est un honneur mais aussi un défi. Nous espérons et ferons le maximum pour être à la hauteur.

Le 8 décembre a eu lieu le traditionnel Marché de Noël qui était de retour dans la salle pour tous de la Mairie de notre village. Vous avez pu y découvrir les créations des enfants, parents et grands-parents. Merci à tous ! Mais aussi déguster un bon vin chaud et repartir avec le très attendu Kit à cookies et aussi le petit nouveau de cette année : le Kit pour Pain d'Épices. Cette soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

Le 21 décembre, l'Arbre de Noël des écoles du RPI Brignac-SBM a eu lieu à la salle socio-culturelle où les enfants ont pu rencontrer le Père Noël, venu leur offrir des cadeaux pour chacun ainsi que quelques friandises. Les enfants, eux, nous ont offert de jolis chants préparés avec leurs institutrices. Cette belle soirée s'est clôturée autour d'un apéritif offert par les deux Amicales Laïques du RPI.

En fin d'année scolaire, vous pourrez venir vous amuser à la kermesse dont la date sera très prochainement choisie. Les fonds récoltés durant tous ces événements serviront à financer un voyage dont le lieu reste à définir. Du matériel pour diversifier les séances de sport qui plaisent beaucoup aux enfants a déjà été acquis en tout début d'année scolaire.

Nous remercions encore chaleureusement tous les bénévoles et participants qui nous permettent de continuer grâce à leur soutien.

Enfin, nous souhaitons une bonne et heureuse année 2024 à tous.

Mélanie HERVÉ



Environnement et Écologie

- Tableaux de pluviométrie sur les 3 dernières années sur St Briec de Mauron

Mesures prises par Christian Morin au lieu dit : la ville Calmet

2020

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
mm	130	130,5	42,5	63	20	145	9	79	45	168	46,5	172	1033

2021

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
mm	84	47	23	38	75	105	98	52	58	139	36	64	815

2022

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
mm	62	40	48	47	27	53	2	29	106	85	161	144	804

2023

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
mm	110	16	120	62	28	42	96	31	60	114	129	90	898

230 mm du 15 10 au 15/11

Depuis la sécheresse de l'été 2022, renforcée par la sécheresse hivernale sur la quasi-totalité du pays, de nombreuses rivières ont vu leurs niveaux baisser fortement. Leurs niveaux cet hiver correspondent à ceux atteints habituellement en été.

Les restrictions d'eau sont **définies par les préfets** dans des arrêtés sécheresse, pris pour une durée limitée et sur un périmètre déterminé.

Ces restrictions sont prises pour pouvoir continuer à alimenter en eau potable toute la population et à préserver les écosystèmes aquatiques.

vigilance : information et incitation des particuliers et des professionnels à faire des économies d'eau.

- **alerte** : réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine) ; mesure d'interdiction de manoeuvre de vanne, d'activité nautique ; interdiction à certaines heures d'arroser les jardins, les espaces verts et les golfs ; interdiction de laver sa voiture.

- **alerte renforcée** : réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure à 50 % (ou interdiction jusqu'à 3,5 jours par semaine) ; limitation plus forte des prélèvements pour l'arrosage des jardins, des espaces verts et des golfs... jusqu'à l'interdiction totale de certains prélèvements.

- **crise** : arrêt des prélèvements non prioritaires y compris à des fins agricoles. Seuls les prélèvements pour les usages prioritaires sont autorisés (santé, sécurité civile, eau potable, salubrité)

Entre 2010 et 2019, les consommations d'eau se sont réparties ainsi :

- 58 % pour l'agriculture
- 26 % pour la production d'eau potable
- 12 % pour le secteur de l'énergie (refroidissement des centrales électriques)
- 4 % pour l'industrie (touristique et agroalimentaire notamment)

Pour mieux capter et conserver l'eau dans les sols, plusieurs techniques sont possibles : le paillage des sols, les apports de matières organiques au sol, la limitation du travail du sol, la diversification des cultures, l'agroforesterie et la mise en place de haies, la restauration des zones humides...

Il est également important de choisir les cultures en fonction du sol et du climat pour limiter les besoins d'irrigation.

Importance de la ressource forestière

Diversifier. C'est l'une des grandes stratégies d'atténuation des impacts du changement climatique en forêt. Leurs gestionnaires publics comme privés s'apprêtent à dire adieu aux forêts équiennes monospécifiques. C'est-à-dire dont les peuplements sont composés d'individus de la même espèce et du même âge. Ce changement de système cultural est une question de bon sens afin d'augmenter les chances de voir certains individus résister aux aléas climatiques à venir, tels que les sécheresses. Et donc d'éviter aux forestiers des pertes sèches massives, à l'image de ce qu'il advint suite à la crise des scolytes.

Associer plusieurs espèces d'arbres pourrait permettre de répartir les risques climatiques à venir, d'utiliser les ressources nutritives de manière complémentaire, de profiter de sensibilités différentes aux aléas, le tout en révélant un rendement de bois intéressant.

Aire de repos de la Couchais

Vous avez certainement remarqué que depuis presque 2 ans les arbres de l'aire de repos sur la RD 2 avaient été exploités. Sauf 3 dont 2 Hêtres bien fatigués qui restent « pour l'écologie », ils servent d'habitat et de restaurant à des rapaces, des larves, des champignons... Il est d'ailleurs très fortement recommandé lors de coupes en forêt de garder un arbre mort par hectare !

Maintenant place au reboisement ! C'était une hêtraie mélangée avec du Chêne chevelu (*Quercus cerris*), le dérèglement climatique nous incite à ne plus mettre de Hêtres (*Fagus sylvatica*) car ils demandent une forte humidité atmosphérique... Cette parcelle sera donc reboisée essentiellement en Chêne sessile (rouvre) (*Quercus petraea (robur)*) avec en mélange d'autres essences et puisqu'il s'agit d'une « aire de repos » et donc de passage possible, seront implantées aussi des essences plus intéressantes par leurs variétés, leurs ports ou architectures, leurs feuilles, leurs couleurs.

Peut-être une signalétique, comme dans un arboretum, sera-t-elle mise en place afin que chacun puisse se familiariser avec ces essences et avec celles qui sont autour de chez lui. A suivre...

Les frelons

Les frelons asiatiques sont un fléau de notre époque. Ils attaquent les abeilles productrices de miel, ils sont dangereux pour les animaux et aussi, et surtout pour les humains. Nous devons donc lutter ensemble constamment pour les détruire.

La destruction de nids doit être effectuée par un intervenant professionnel dont voici la liste sur le secteur :

-CRICRILABELLE : Spécialiste en désinsectisation à Rennes en Ile-et-Vilaine (35)

CHRISTIAN GRASLAND APICULTEUR, désinsectiseur depuis 2017. Tél : 07 81 24 16 80

- Hynera-Environnement : Agence de Ploërmel :Le val Torin,56800 PLOËRMEL 02 99 00 62 35 .

Le bilan du piégeage collectif du printemps a porté ses fruits

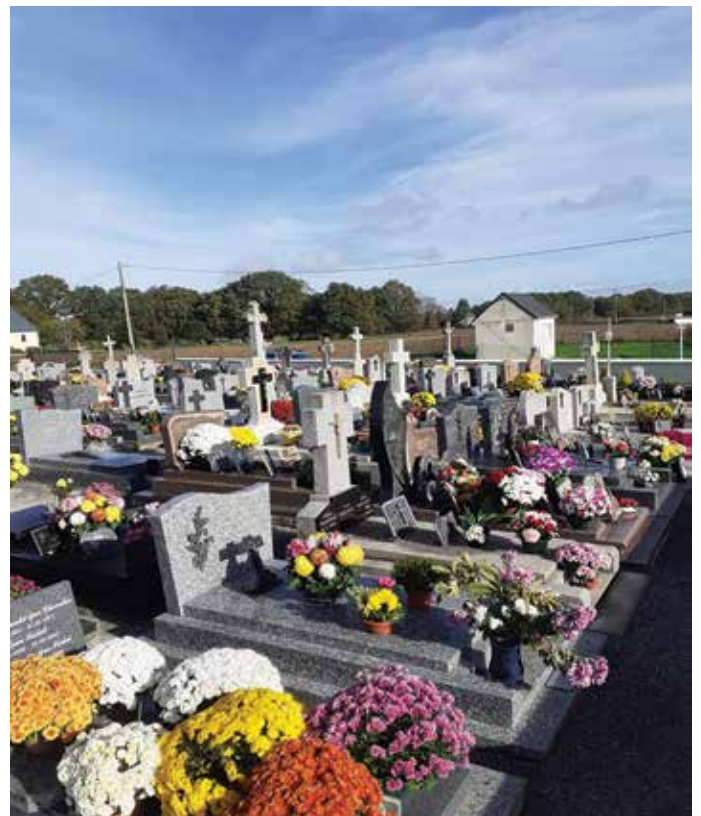
et les frelons asiatiques ont fortement diminué sur la commune . Nous allons renouveler l'action en 2024. Les pièges seront mis à disposition des habitants.

- Le cimetière est un bien commun partagé que chacun de nous a à coeur de voir bien entretenu.

Comme partout dans les espaces urbains, nous n'avons plus le droit d'utiliser des désherbants chimiques pour le nettoyage. La végétation gagne parfois les allées et les entourages des tombes.

L'entretien du cimetière est l'affaire de tous. La commune intervient pour les grandes allées, les travaux d'importance. Les bénévoles viennent deux fois par an faire un nettoyage plus affiné.

Chacun doit faire un peu de ménage autour de sa concession et veiller au respect du traitement des déchets. Ainsi par l'effort de tous, nous aurons un cimetière propre et agréable. Merci.



Les moments forts des Briochins

Le repas des aînés

Plus de 81 personnes étaient présentes au repas des aînés. Un repas préparé par le restaurant, l'Auberge de Bretagne qui a été très apprécié.

Christian Renoir a une nouvelle fois animé ce repas traditionnel où chansons et histoires drôles s'intercalaient. On ne se lasse pas de la « taque taquetique du gendarme ». Eugène Meslé a également poussé la chansonnette et prend toujours autant de plaisir au micro. Une pensée pour Paule Guillotin qui a fêté ses 100 bougies cette année. En photo, Marie Malécot 93 ans et Eugène Meslé 96 ans présents au repas des aînés.



Rien n'est précaire comme vivre
Rien comme être n'est passager
C'est un peu fondre pour le givre
Et pour le vent être léger
J'arrive où je suis étranger
Un jour tu passes la frontière
D'où viens-tu mais où vas-tu donc
Demain qu'importe et qu'importe hier
Le coeur change avec le chardon
Tout est sans rime ni pardon
Passe ton doigt là sur ta tempe
Touche l'enfance de tes yeux
Mieux vaut laisser basses les lampes
La nuit plus longtemps nous va mieux
C'est le grand jour qui se fait vieux
Les arbres sont beaux en automne
Mais l'enfant qu'est-il devenu
Je me regarde et je m'étonne
De ce voyageur inconnu
De son visage et ses pieds nus
Peu à peu tu te fais silence
Mais pas assez vite pourtant
Pour ne sentir ta dissemblance
Et sur le toi-même d'antan
Tomber la poussière du temps
C'est long vieillir au bout du compte
Le sable en fuit entre nos doigts
C'est comme une eau froide qui monte
C'est comme une honte qui croît
Un cuir à crier qu'on corroie
C'est long d'être un homme une chose
C'est long de renoncer à tout
Et sens-tu les métamorphoses
Qui se font au-dedans de nous
Lentement plier nos genoux
Ô mer amère ô mer profonde
Quelle est l'heure de tes marées
Combien faut-il d'années-secondes
À l'homme pour l'homme abjurer
Pourquoi pourquoi ces simagrées
Rien n'est précaire comme vivre
Rien comme être n'est passager
C'est un peu fondre pour le givre
Et pour le vent être léger
J'arrive où je suis étranger.

Magnifique poésie d'Aragon sur le temps qui passe, la vieillesse.

A l'occasion du 11 novembre 2023

Discours du 11 novembre 2023 (CE Fichet)

Au lendemain de la guerre, l'instituteur demande aux enfants : qui a gagné la guerre ? l'un des enfants lève la main et dit « mon Papa ». Oui dit l'instituteur, c'est ton papa qui a gagné la guerre.

Dans les années 70, un habitant de Troyes en Champagne a appelé la mairie de St Briec de Mauron pour savoir s'il restait des descendants de Edouard FICHET dans la commune. Il avait trouvé dans son grenier un portefeuille en carton contenant la correspondance du soldat, du poilu Edouard Fichet. Le portefeuille fut remis à mon père et en lisant les lettres nous avons découvert le côté intime de la guerre, l'humanité. Les correspondances qui arrivaient sur le front, dont on connaît la violence extrême, parlent du pays, du village, des vaches et des chevaux, des voisins, des voisines.

Dernièrement les frères Rogemont, ont retrouvé une valise oubliée dans les affaires de leurs parents.

Cette valise contenait des lettres concernant le soldat Bonnet de St Briec de Mauron. Comment cette valise est arrivée à Laval chez Mr Rogemont ? un mystère que nous ne pourrons sans doute jamais éclaircir. Mais une fois de plus voilà que des lettres vieilles de plus de

cent ans viennent nous dire l'intime niché dans l'immense violence de la guerre. La guerre, Ce terme générique que nous utilisons facilement pour désigner un événement dramatique dans sa globalité sans penser à l'intime du soldat et de tous les pauvres gens engagés et victimes malgré eux. La décision d'engager un pays dans la guerre appartient à quelques personnes puissantes dont nous ne comprenons pas toujours les fonctionnements et raisonnements. Mais elle engage dans la souffrance de millions de gens qui, parfois, écrivent des lettres d'amour ou en reçoivent, des lettres ou ils s'intéressent à leur famille leur village. Et grâce à ces lettres, la souffrance est peut-être moins lourde.

Sans doute, aujourd'hui, en Ukraine, en Palestine et dans bien d'autres pays où règnent violence et guerre il y a des femmes et des hommes qui s'épuisent à survivre sous les bombes, à protéger leurs enfants, leurs familles. Il y a des soldats qui sont des êtres humains qui agissent pour ce qu'ils estiment juste quoique nous en pensions. Sortons des généralités, de l'Histoire avec un grand H, prenons un moment pour être en pensée intime avec ces gens qui, sans doute, écrivent des messages à leurs familles, leur entourage, pour se soulager, pour raconter, témoigner. Avec les nouvelles technologies, les moyens ne sont pas les mêmes que pour les soldats Fichet et Bonnet mais le besoin de sentir qu'il y a des gens qui pensent à eux, qui maintiennent la vie, ailleurs que sous les bombes, le besoin de partager et de recevoir des nouvelles est le même. L'histoire racontera les faits dans leur globalité et on oubliera les noms de ceux qui sont morts. Mais l'enfant du soldat pourra toujours dire « c'est mon papa ». Alors ce matin associons dans nos pensées tous les êtres humains que la guerre fait souffrir, des gens qui ne comprennent pas toujours, des gens qui aimeraient seulement vivre, comme nous avons la chance de le vivre, ici, à Saint Briec de Mauron, dans la paix du quotidien. Pensons aussi au soldat/papa, aux professionnels de santé, aux bénévoles, aux journalistes, à tous et à chacun, à tous ceux-là qui sont trop souvent seuls et oubliés.



Compte-rendus succincts des Conseils Municipaux de 2023

EXTRAIT DU CM DU 23/01/2023 :

Gestion du gîte de la Ville aux Oies

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Le gîte a cessé de fonctionner suite à la fin de contrat de la Sté BOULARD avec la communauté de communes de Ploërmel.

Le gîte de la Ville aux Oies, a été transmis par la Communauté de Commune de Ploërmel à la commune de St Briec de Mauron qui en devient propriétaire.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre la gestion commerciale du gîte de la Ville aux Oies par la commune de St Briec de Mauron, pendant une période de 6 mois renouvelable.

Le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité*

Fixation des tarifs du gîte de la Ville aux Oies

Monsieur le Maire expose que, le conseil municipal ayant approuvé la prise en gestion commerciale du gîte par la commune, le conseil municipal doit fixer les tarifs de location des services du gîte par les usagers.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- * Nuitée adulte - 22€
- * Nuitée enfant de 12 ans et moins (pas les bébés) - 15€
- * 1 caution forfaitaire sera demandée - 100€
- * La totalité du gîte - 330€

La nuitée comprend :

- * 1 lit
- * 1 oreiller
- * 1 drap avec drap housse et 1 taie d'oreiller
- * 1 couverture
- * Accès aux sanitaires, salle de bains et salle à manger
- * Accès internet

Le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité*

Renouveler le site du gîte de la Ville aux Oies sur « Brocéliande Guide »

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la publicité de l'espace de la Ville aux Oies comprenant le gîte et la salle communale dite « salle socioculturelle » sur le site « Brocéliande Guide » pour un montant de 240€ TTC par an.

La dépense sera inscrite au budget de 2023.

Le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité*

Renouveler le site du gîte de la Ville aux Oies sur la Communauté de Commune de Ploërmel

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la publicité du site de la Ville aux Oies comprenant le gîte et la salle socioculturelle sur le site internet de l'office du tourisme de la Communauté de Commune de Ploërmel.

Le Conseil Municipal décide *d'approuver à l'unanimité*

Institution de la taxe séjour concernant le gîte de la Ville aux Oies

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut appliquer une taxe de séjour pour les utilisateurs du gîte de la Ville aux Oies, à partir du 1er février 2023.

Le montant est de 0.70 cts à partir de 18 ans.

Le Conseil Municipal décide d'*approuver à l'unanimité*

Achat de produits au fonctionnement du gîte de la Ville aux Oies

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter différents produits pour la mise en service du gîte de la Ville aux Oies. Les produits sont :

* Drap – drap housse – oreiller – petites poubelles pour salle de bains – 1 grande poubelle pour la cuisine – 3 lunettes pour les toilettes – quelques poêles

La dépense sera inscrite au budget de 2023.

Le Conseil Municipal décide d'*approuver à l'unanimité*

EXTRAIT DU CM DU 8/03/2023 :

Subventions de fonctionnement 2023 aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différents dossiers de demandes de subvention reçus pour l'année 2023.

Il propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Associations communales :

- Amicale Laïque école de la Ville aux Oies 160 €
- Comité d'Animation 160 €
- ACCA 460 € (160 € + 300 € pour les piègeurs de ragondins)
- Association Sauvegarde Patrimoine 1.000 €

Autres associations :

- Banque Alimentaire 80 €
- Cadets de Mauron 80 €
- Restos du Coeur du Morbihan 80 €
- ADMR de Mauron 80 €
- Anciens combattants de Mauron 20 €

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité*.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

Vote des taux d'imposition 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de 2 ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2022 et les fixer comme suit :

Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : 14,46 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 37,07 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 32,60 %

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* de ne pas augmenter les taux d'imposition et de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Fonds départemental de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département stipule, l'article 6-3 de la loi du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement précise que les communes et établissements publics de coopération intercommunale peuvent participer au financement du fonds de solidarité pour le logement pour un montant de 31,00€.

Somme correspondante au nombre d'habitant (310 x 0.10€) sur la commune de St Brieuc de Mauron.

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* la participation au fonds départemental de solidarité pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

Renouvellement adhésion à l'association des Maires du Morbihan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, le renouvellement pour l'année 2023 pour un montant de 91.76€. Somme correspondante au nombre d'habitants (310 x 0,296€) sur la commune de St Brieuc de Mauron.

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* la Cotisation pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

Renouvellement adhésion à BRUDED – Bretagne Rurale et Développement Durable

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, le renouvellement pour l'année 2023 pour un montant de 99.20€. Somme correspondante au nombre d'habitant (310 x 0,321€) sur la commune de St Brieuc de Mauron.

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* la Cotisation pour l'année 2023.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

Mairie de Mauron – Avenant n°1 – Réalisation de prestations des services entre Mauron, Brignac, St Brieuc de Mauron et St Léry en vue de résilier la prestation de service de la commune de St Léry

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Mairie de Mauron sollicitant notre avis pour la réalisation de l'avenant n°1 à la convention-cadre pour la réalisation de prestations de services entre la commune de Mauron et les communes de Brignac, St Brieuc de Mauron et St Léry en vue de résilier la prestation de service de la commune de St Léry.

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* de mettre fin à la convention-cadre.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles relatives à la mise en oeuvre de cette décision.

Adoption du nouveau référentiel M57 à partir de janvier 2024 (Nomenclature budgétaire et comptable)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la DGFIP de Pontivy stipulant, l'adoption au passage de la M14 à la M57 au 1er janvier 2024.

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre plus de souplesse budgétaire puisqu'elle donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire par décision la faculté de procéder à des mouvements de crédits à l'intérieur d'une même section, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* d'adopter ce nouveau référentiel.

Cabinet d'étude pour le site de La Ville aux Oies

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, que le contrat de Mme DUVAUDIER Nadine du cabinet LCWB de Beignon, s'arrête vendredi 10 mars 2023 et qu'elle propose de poursuivre sa mission d'accompagnement jusqu'à la rédaction de l'appel à projet en soumettant un avenant pour la somme de 1.000€ HT soit un total de 1.200€ TTC.

Le Conseil Municipal décide d'*approuver à l'unanimité* la proposition de l'avenant.

Les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

EXTRAIT DU CM DU 3/04/2023 :

Vote du compte de gestion 2022

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2022 du budget principal, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques du Morbihan.

Le Conseil Municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* le compte de gestion 2022.

Vote du compte administratif 2022

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le compte administratif 2022 du budget principal qui se résume comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	227.830,72€	427.751,59€
RECETTES	514.738,29€	220.869,71€
RESULTAT	Excédent de : 286.907,57€	Déficit de : 206.881,88€
TOTAL DES SECTIONS	Excédent de : 80.025,69€	

Monsieur Le Maire s'étant retiré de la séance pour le vote, le Conseil Municipal décide d'*approuver à l'unanimité* le compte administratif 2022.

Affectation du résultat 2022

Compte tenu du résultat du compte administratif 2022 présenté lors de cette séance, le Conseil Municipal décide d'*approuver à l'unanimité* d'affecter le résultat comme suit :

Un solde d'exécution de la section d'investissement de

- 206.881,88€

Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé

- 286.907,57€

Validation de l'appel à projet pour le café – restaurant - gîte

Monsieur le Maire remet et fait lecture au Conseil Municipal du document « appel à projet pour gîtes et commerces à Saint Briec de Mauron ». Ce document tient compte des souhaits exprimés en commission de travail avec les habitants. L'appel à projet sera diffusé à la presse, site de la commune, Chorus Pro (marché), Mégalis Bretagne (Salle des marchés) et toute autre forme possible de publicité.

Le Conseil Municipal, décide d'*approuver à l'unanimité* le dossier présenté pour la parution sur les différentes plates-formes.

EXTRAIT DU CM DU 12/04/2022 :

Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire remet différents tableaux et fait lecture au Conseil Municipal de la proposition du BP - 2023 « Fonctionnement et Investissement » en s'inspirant des budgets précédents.

Le budget primitif 2023 s'équilibre donc comme suit :

En fonctionnement : 295.625,48€

En investissement : 714.115,11€

Soit un total, section de fonctionnement plus section d'investissement : 1.009.740,59€

Le Conseil Municipal décide d'*approuver à l'unanimité* la proposition du budget primitif 2023.

EXTRAIT DU CM DU 9/06/2023 :

Procès-verbal de l'élection délégués du CM et leurs suppléants en vue des sénatoriales Département du Morbihan – Arrondissement de Pontivy – Effectif légal du CM 11 –

Nombre délégué à élire = 1 – Nombre suppléants à élire = 3
L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin à 19 heures 30 minutes, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de ST BRIEUC DE MAURON

Étaient présents les conseillers municipaux suivants ¹ :

Charles-Edouard FICHET (maire)	Alain BUREL	Fabienne LE BRETON
Louis MENIER	Sarah DERVIEUX	Loïc TEMPIER
Pascal REYNAUD	Pierre GUILLARD	
Corinne MENIER	Briec DE KERSABIEC	

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié. Le président a constaté, sans toucher l'enveloppe ou le bulletin, que le conseiller municipal l'a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote à l'appel de leur nom a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque tous les mandats n'ont pas été attribués au premier tour de scrutin, il a été procédé à un second tour de scrutin. Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

3.1 Élection des délégués

3.2 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents et représentés	10
b. Nombre de conseillers présents à l'appel	
n'ayant pas pris part au vote (abstention)	
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
	FICHET Charles-Edouard	10

3.3 Proclamation de l'élection des délégués²

M. FICHET Charles-Edouard, né(e) le 27/9/1958 à ST MEEN a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le maire a rappelé que les délégués présents ne peuvent plus refuser d'exercer leurs fonctions après l'ouverture du scrutin pour la désignation des suppléants³.

4. Élection des suppléants

4.1 Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents et représentés	10
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	10
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	10

g. Majorité absolue ⁴	
----------------------------------	--

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
	MENIER Louis	10
REYNAUD Pascale	10	Dix
MENIER Corinne	10	Dix

4.2 Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu⁵.

M. MENIER Louis, né(e) le 21/7/1946 à GUILLIERS a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme REYNAUD Pascale, né(e) le 10/10/1958 à LYON a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme MENIER Corinne, né(e) le 10/4/1970 à PLOERMEL a été proclamé(e) élu(e) au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

5. Observations et réclamations⁶

Néant

6. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à 20 heures et 30 minutes, en triple exemplaire⁷, a été, après 28

lecture, signé par le maire (ou son remplaçant), les autres membres du bureau et le secrétaire.

Décision modificative budget

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'observation du contrôle de gestion reçu en mairie le 22 mai 2023, il doit être procédé à 2 délibérations modificatives.

Vote 1

RAR - Modification section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Montant	Observations	Chapitre	Compte	Montant	Observations
128	2313	32 400,00		128	132	30 400,00	Correction des RAR
				021		2 000,00	Virement de la section de fonctionnement
TOTAL DEPENSES INV = 32 400,00				TOTAL RECETTES INV = 32 400,00			

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les modifications apportées.

Vote 2

Affectation de résultat – Nouvelle délibération modifiant celle du 3 avril 2023

Section de fonctionnement

Résultat reporté :	0,00
Résultat de l'exercice :	+ 286 907,50
Total à affecter :	+ 286 907,57

Section d'investissement

Résultat reporté :	+ 46.784,40
Résultat de l'exercice :	- 206 881,88
Résultat cumulé :	-160 097,48
Solde des Restes à réaliser :	-191 105,20
Besoin de financement :	-351 202,68

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité les modifications apportées.

Actualisation projet halle couverte

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présence de plomb dans la peinture des charpentes métalliques récupérées sur le toit de l'église, génère un coût supplémentaire pour le traitement obligatoire du plomb pour un montant de 28.380€ HT.

En conséquence, en tenant compte de cet élément, le budget de construction de la halle à partir de la récupération des éléments de patrimoine : structure de charpentes métalliques de l'église est porté à 97.190€ HT. Ce montant étant prévisionnel.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le budget « halles couvertes » exposé.

EXTRAIT DU CM DU 19/07/2023 :

Choix du gestionnaire du gîte et des commerces

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, la can-

didature de Madame Virginie BOLIAN et Monsieur Ludovic CHOBERT. Monsieur Le Maire explique la démarche et les raisons qui conduisent à ce choix.

- Rencontre avec les candidats en présence de Madame DUVAUDIER, médiatrice, le 26 juin en Mairie.

- Différence entre les projets : projet porté par Monsieur QUEVILLARD de Mohon et projet porté par Madame Virginie BOLIAN et Monsieur Ludovic CHOBERT. L'évaluation des projets s'est faite en appliquant la notation décrite dans l'appel à projet reçu par les candidats.

- Raisons du choix du projet CHOBERT/BOLIAN : professionnel de la restauration, projet prêt à être mis en place, motivation des candidats.

Conditions de l'installation :

Concernant l'ensemble de la location, le document de l'appel à projet envoyé aux candidats et diffusé au public fait foi des conditions requises pour la gestion du commerce et du gîte. En cas de litige, les parties référeront à ce document en l'absence d'un document nouveau élaboré pour la signature définitive du bail établi devant notaire.

Pour rappel : Les activités autorisées sont les suivantes :

- Commerce multi-services : café, épicerie, dépôt de pain, de journaux de proximité, point relais
- Petite restauration, menu ouvrier, menu du jour, snacking, repas familiaux sur réservation, plats à emporter
- Gîte de groupe collectif ou individuel
- Proposition de séjours thématiques
- Accueil des associations locales, activités pour les habitants,
- Evènements festifs (concerts...).

Les éléments décrits ci-après ne constituent pas le bail en soi, mais serviront de base pour établir ce bail avec avis de notaire.

Le bail doit être établi avec la société en cours de constitution par Monsieur CHOBERT et Madame BOLIAN.

Le contrat qui lie les partenaires est établi sous la forme d'un bail commercial : par ce bail établi entre la commune propriétaire et les locataires gestionnaires, il est convenu d'établir une relation claire entre les deux parties sur le principe suivant : le propriétaire doit fournir un bien immobilier en état de fonctionnement minimum. Le locataire utilise ce bien immobilier à des fins économiques telles que décrites dans l'appel à projet et à maintenir ce bien en bon état. Des visites et échanges périodiques entre les deux parties pourront avoir lieu en accord des deux parties et ce pour la bonne progression du projet économique.

Détail :

1) Gîte :

- Le gîte est prêt à être mis en location gérance. Il y a peu de travaux à effectuer : réparation des thermostats de chauffage, afin de permettre une gestion efficace de l'énergie.

- La location du gîte commence dès le premier jour de la mise en service, à la date décidée et acceptée par les deux parties. Le montant de la location est de **500€** (Réf article 3.1 du document) cinq cents euros. Le montant de la location sera réévalué chaque année à échéance du contrat de location en fonction de l'indice d'augmentation des locations immobilières. Une caution de 500€ sera versée par le locataire gestionnaire.

- La date retenue est le : 15 août 2023 mais peut évoluer en fonction de circonstances nouvelles.

- A la date de prise en gestion, toutes les locations en cours et les réservations effectives seront reportées vers le lo-

cataire gestionnaire. Celui-ci s'engage à informer les personnes ayant effectué une réservation du changement d'interlocuteur dans les 8 jours ouvrés de la signature du bail.

- Un état des lieux sera effectué au jour de l'entrée en location par le bailleur. Suite à cet état des lieux établissant clairement la responsabilité de chacun, il ne sera accepté aucune contestation de la part des deux parties.

- Le parking face au gîte est réservé prioritairement au gîte pour la clientèle et à des fins commerciales. Cependant, l'accès pompier de la salle culturelle doit être préservé et le parking ne peut être clos ou fermé.

- Un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer sera à verser par le locataire.

2/ Le commerce/bar/restaurant

Le commerce, bar, restaurant nécessitent des interventions de nettoyage, de remise en état de murs, du bar et de la cuisine. L'état des lieux avec la société BOULARD a mis en évidence divers points à corriger : propreté du bar, commerce, propreté des dépendances, présence d'objets et détritiques dans les dépendances.

La commune propriétaire prendra à sa charge :

- Le contrôle technique des installations électriques

- La vérification et réparation éventuelle des systèmes de chauffage : Pompe à chaleur, chaudière fuel, radiateurs.

- La réparation du mur de la salle dite : salle de la cheminée.

- Les outils en place : frigo de la réserve, machine à laver la vaisselle, éviers, pompe à bière, frigo sous le bar sont remis en l'état au nouveau gestionnaire dans le cadre du bail commercial.

Le locataire prendra à sa charge, avec son accord et dans le cadre de négociations préalables :

- Le nettoyage de la partie bar/commerce/restaurant et dépendances.

- Toute la partie décoration des lieux : peinture, ornements ...etc

- Les équipements mobiliers nécessaires tels que tables, chaises et équipements de cuisine et de service nécessaires à la création de son fonds de commerce.

Location

- La location du commerce commencera le jour effectif de l'ouverture à la clientèle et donc de la mise en production du lieu après qu'ait été effectués les travaux nécessaires et après la signature d'une convention de bail.

- A cette date commencera la location et le paiement de la location aux conditions suivantes : 4 mois à 50% : 200€, 4 mois à 75% : 300€ et à partir du 9ème mois le loyer intégral soit : 400€. Le loyer sera réévalué chaque année en fonction de l'indice d'augmentation des loyers.

- Un dépôt de garantie correspondant à 1 mois de loyer sera à verser par le locataire.

- Tout travaux de transformation du lieu effectué par le locataire devra faire l'objet d'un accord du propriétaire.

- Tout travaux effectués par le propriétaire devra être accepté par le locataire et pourra, le cas échéant, générer une modification du bail.

3/ Appartement au-dessus du commerce :

L'appartement en tant que local immobilier est compris dans le lot commerce. Cependant, s'il doit être utilisé en tant que logement, il devra faire l'objet de rénovations à minima pour, au moins, obtenir un meilleur classement énergétique.

Les porteurs de projet demandent à utiliser l'appartement comme lieu de logement dès que possible.

En conséquence, la commune prendra à sa charge :

- L'isolation par le grenier de l'appartement. Celui-ci devient

dra alors inutilisable en tant que grenier et lieu de stockage.

- La rénovation des sanitaires et salle de bain qui doit faire l'objet d'études et de devis.

Le locataire prendra à sa charge avec son accord et après négociations :

- Le nettoyage de l'appartement

- Les peintures et décorations

A l'installation officielle plus un mois des locataires dans l'appartement comme lieu de résidence principale, un loyer complémentaire pour l'appartement à usage d'habitation de 200€ sera ajouté au loyer du bâtiment commerce.

4/ Le jardin et les abords, le garage voiture, les dépendances.

L'ensemble jardin, dépendances, abords, garage de voiture seront intégralement et dans l'état (référence cadastre) mis à disposition du locataire par le propriétaire dans le bail de location. Ils devront être entretenus par le locataire qui déterminera la part publique à usage commercial de la part privée à usage de confort.

Contrat de location :

En fonctionnement dit « de croisière » l'ensemble sera loué : 500€ pour le gîte + 400€ pour le bar/commerce/restaurant. Le loyer passera à 600€ pour le bâtiment Commerce du 1 rue de la Ville aux Oies dès l'occupation de l'appartement en tant que logement plus un mois.

Un contrat de location sera établi avant le 15 août 2023. Un bail sera établi devant notaire entre le propriétaire « commune de Saint Briec de Mauron » et la société en cours de constitution par les locataires Madame BOLIAN et Monsieur CHOBERT dès que possible.

La mise en fonction du site est prévue entre le 15 août et le 3 septembre 2023.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition

Le Conseil Municipal *approuve à l'unanimité* le choix des locataires gestionnaires et les descriptions du contrat de bail à venir.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur Le Maire ou à un adjoint pour mettre en oeuvre le bail et signer tout document s'y référant.

Enduits et joints extérieurs de l'église

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la partie Sud de l'église, coté Choeur doit être rénovée par un enduit ou joints. Il s'agit de la partie arrondie et des deux sacristies. Un devis a été demandé à l'entreprise Franck Hubert de la Trinité Porhoët :

Proposition N°1 : partie Nord seulement : 38.922,51€ HT, soit 46.707,01€ TTC

Proposition N°2 : partie Nord, plus deux transepts Est et Ouest : 65.572,95€ HT, soit 75.287,54€ TTC

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une subvention de la DETR de 14.400€ est déjà accordée, ainsi qu'une subvention du Conseil Régional dans le cadre du projet campanaire enduits.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal d'étudier la réalisation et de réaliser la partie de la proposition N°1 pour un montant de 38.922,51€ HT, soit 46.707,01€

Le Conseil Municipal est appelé à voter ce projet et à désigner Monsieur Le Maire ou un adjoint à suivre les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes et collectivités concernées.

Le projet ne pourra se réaliser qu'après obtention des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à ce projet à l'unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Le Maire ou un adjoint pour suivre ce projet et signer tout document afférent.

Avancement du projet de rénovation de l'école publique

de St Briec de Mauron

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Banque des territoires sollicitée à cet effet, propose de financer une étude de l'ensemble du bâtiment école et appartement pour déterminer les travaux à engager dans le sens de l'économie d'énergie et du confort des usagers.

Cette étude peut être réalisée dans les semaines à venir. L'étude établira les besoins et émettra des conseils pour la mise en oeuvre de la rénovation.

Monsieur Le Maire appelle le Conseil Municipal à se prononcer sur cette démarche.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et l'étude proposée par la Banque des territoires à l'unanimité

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Le Maire ou un adjoint pour signer tout document afférent.

Tarifs cantine scolaire pour la rentrée 2023-2024

La société Océane de restauration ayant augmenté les tarifs de ses prestations repas, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de porter le tarif de cantine scolaire à 3.75€ et de 6.40€ pour un menu spécial.

Le Conseil Municipal se **prononce à l'unanimité** en faveur de ce tarif de cantine pour l'année 2023/2024.

EXTRAIT DU CM DU 18/09/2023 :

Joints et enduits extérieurs de l'église de St Briec de Mauron

Monsieur le Maire expose que, suite aux travaux effectués dans l'église, il est nécessaire à des fins d'étanchéité du bâtiment, de procéder à la réalisation de jointoiement des murs extérieurs. Monsieur le Maire propose de délibérer sur la réalisation de l'ensemble du chantier, en précisant que les travaux se feraient progressivement.

Le Conseil Municipal délibère sur la réalisation des joints de l'église sur l'ensemble du bâtiment, pour un montant de 116.654,16 € HT soit 139.984,99 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et donne pouvoir à M. Le Maire, pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et la recherche de tous les moyens de financement par subvention ou dons.

Médecine professionnelle et préventive – renouvellement des conventions conclues avec le CDG 56

M. Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan.

LE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS

La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

Pour les collectivités affiliées :

- 72 € / agent / an

- Première visite : 72 €

- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €.

Pour les collectivités non affiliées :

- 74 € / agent / an

- Première visite : 74 €

- Absence non prévenue 48 h à l'avance (sans motif légitime) : 50 €

LA REFORME DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

En outre, le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 est venu modifier les dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatives à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

L'objectif de cette réforme est de répondre aux différents enjeux auxquels sont confrontés désormais les services de médecine préventive, en permettant le développement de la

pluridisciplinarité et le recours aux téléconsultations. Le champ de compétence des médecins est étendu et l'examen médical est remplacé par une visite d'information et de prévention. Enfin, la dénomination de « médecin de prévention » laisse place désormais, depuis le 16 avril, à celle de « médecin du travail », à l'instar du vocabulaire utilisé dans le secteur privé.

LA DECLARATION ANNUELLE DES EFFECTIFS ET LA FACTURATION

Afin de faciliter la gestion administrative de la convention, il est proposé de modifier le processus de déclaration annuelle des effectifs et de facturation comme suit :

déclaration des effectifs au 1er janvier de l'année N avant le 15 mars de l'année par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée (disposition préalable le 31 janvier) ;

à défaut, les effectifs de l'année N-1 seront pris en compte (disposition antérieure radiation de la collectivité) ;

facturation de l'adhésion pour la période janvier à décembre de l'année N en avril de l'année N (dispositions antérieures : en mars pour les 6/12ème pour la période de janvier à juin et en septembre pour les 6/12ème pour la période de juillet à décembre)

Convention actualisée pour une durée d'exécution de 3 ans, est proposé.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer tous les documents à ce dossier.

RIV – convention de prévention et de sécurité relative au réseau intercommunal de transport des personnes

M. Le Maire expose :

Ploërmel communauté déploie le réseau RIV, sur l'ensemble des communes du territoire intercommunal, que ce soit via des lignes régulières ou du transport à la demande.

Une convention est proposée ayant pour objet :

Les Maires des communes concernées par le passage du RIV concourt par leurs pouvoirs de police générale et spéciale par l'exécution des actes nécessaires afin d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité sur le réseau de transport des personnes desservant leurs communes. Pour les communes signataires disposant d'un service de Police Municipale, cette dernière intervient à l'intérieur des véhicules comme sur les arrêts en vue d'améliorer la sûreté et pacifier les relations entre usagers des transports en commun et les salariés des prestataires.

M. Le Maire donne connaissance de la convention au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer tous les documents à ce dossier.

Association Les Cadets de Mauron – repas musical pour la Ste Cécile le 18 novembre 2023

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association demande par courrier la salle polyvalente pour l'organisation d'un repas musical, à l'occasion de la Ste Cécile pour le 18 novembre 2023. Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer le contrat de location de la salle Socio-culturelle.

EXTRAIT DU CM DU 25/10/2023 :

Délibération modificative budgétaire concernant le financement investissement de la halle couverte

Monsieur le Maire expose que le projet : « construction d'une halle couverte à partir des charpentes de l'église » a subi une forte majoration du fait de la présence de plomb dans les

matériaux. Le traitement du plomb et les peintures spécialisées augmentent le projet de 37000€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la Modification de budget suivante :

Investissement Dépenses

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / 128	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 000,00	
	Total	37 000,00	0,00

Investissement Recettes

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
13 / 132 / 128	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amor.	37 000,00	
	Total	37 000,00	0,00

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la modification apportée au budget de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la modification apportée au budget de l'exercice 2023.

Ecole :

La commune a sollicité la Banque des Territoires pour accompagner le projet de rénovation de l'école dans le sens de l'économie d'énergie et du confort d'usage. La banque des territoires a confié au cabinet SCET la mission de conduire une pré-étude pour déterminer les besoins et la faisabilité du projet. Les prochaines dates de travail sont :

Comité technique fin novembre

Comité pilotage 19 décembre

Réunion prévue avec la directrice de l'école le 7 novembre.

Le conseil municipal prend acte

Numérisation du cimetière :

Monsieur Le Maire expose qu'il devient nécessaire de numériser le plan du cimetière pour permettre une gestion plus facile de l'usage. La société JVS prestataire informatique de la commune propose d'effectuer cette numérisation pour un budget évalué à

Le Conseil Municipal prend acte.

La décision définitive sera prise en Conseil Municipal après réception des devis.

Illuminations de Noël :

Les décorations de Noël seront, comme l'an dernier effectuées par Briec de Kersabiec assisté d'élus bénévoles avec une nacelle de location.

EXTRAIT DU CM DU 15/11/2023 :

Délibération modificative budget 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le chapitre 66 / article 66111 n'est pas suffisamment abondé, pour régler la dernière échéance 2023 des intérêts du CMB. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'abonder le chapitre 66 - Charges financières / article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance, en prélevant la somme sur le chapitre 11 – Charges à caractères général.

La décision modificative de budget est la suivante :

CHAPITRE 11 - Charges à caractère général

Voté BP	Total réalisé	Disponible	Voté modification	Disponible après modification
138.260,00 €	126.951,48€	11.308,52€	3.500,00 €	7.808,52€

CHAPITRE 66 - Charges financières / article 66111 – Intérêts réglés à l'échéance

Voté BP	Total réalisé	Disponible	Crédit chapitre 66 Article 66111	Disponible après crédit
9.376,27 €	9.794,09€	- 417,82 €	3.500,00 €	3.082,18 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative du budget 2023.



*Saint Briec
de Mauron*

